

**L'internationalisation des cégeps et des universités au Québec
au sein de l'Amérique du Nord :
enjeux, bilans, éléments de problématique et orientations**

11^e Colloque nord-américain, 25-27 avril 2007

Introduction

Il nous fait plaisir de vous présenter aujourd'hui un état des lieux du développement des activités internationales dans le système d'enseignement supérieur au Québec. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur l'avis du Conseil supérieur de l'éducation qui s'intitule : *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises* (2005), ainsi que sur les travaux de recherche qui ont été menés à cette fin. Nous nous concentrerons sur les enjeux, l'état des collaborations, les éléments de problématique et les recommandations qui touchent de près aux activités internationales menées par les cégeps et les universités en Amérique du Nord. Dans notre présentation, nous ferons donc état de ces travaux. Pour ma part, j'apporterai un complément d'information sur les activités internationales menées dans les cégeps en m'appuyant sur l'enquête récente publiée par Cégep international.

Mais tout d'abord, j'aimerais situer brièvement le rôle du Conseil supérieur de l'éducation. Il s'agit d'un organisme gouvernemental dont le rôle est de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question relative au développement du système d'éducation au Québec, à tous les ordres d'enseignement, du préscolaire à l'universitaire, incluant l'éducation des adultes. Compte tenu de l'importance que revêt l'internationalisation à l'ordre universitaire – et j'ajouterais aussi de plus en plus au niveau collégial –, le Conseil a mandaté sa Commission de l'enseignement et la recherche universitaires pour faire la lumière sur cette question. Cette Commission est composée de 15 membres venant des diverses universités au Québec, ainsi que de représentants du milieu collégial et du milieu socio-économique.

La présentation comporte 4 volets :

- une brève présentation du système québécois d'enseignement supérieur et de ses enjeux en matière d'internationalisation;
- l'état des lieux des activités internationales dans les cégeps;
- l'état des lieux des activités internationales dans les universités;
- quelques recommandations pour soutenir le développement des collaborations des établissements d'enseignement supérieur en Amérique du Nord.

1- Les particularités du système québécois d'enseignement supérieur et ses enjeux en matière d'internationalisation

Dans les années 1960, constatant le retard pris par le Québec quant à l'accès de sa population à l'enseignement supérieur, un vaste projet de démocratisation de l'enseignement supérieur a dominé tout au long des années 1960. On a assisté alors :

- à la création des cégeps (on en dénombre 49 aujourd'hui, incluant ITHQ) qui sont des établissements offrant à la fois de la formation technique conduisant au marché du travail, mais aussi, et c'est là la particularité québécoise, une formation préuniversitaire de 2 ans préalable à l'accès à l'université;
- la création de l'Université du Québec et ses 10¹ composantes, dont 5 universités en région périphérique², aux côtés des universités déjà implantées, dont l'Université McGill, la plus ancienne université au Québec fondée en 1821, l'Université Laval, ici même à Québec, première université francophone en Amérique dont la création remonte en 1852, puis l'Université de Montréal en 1920. Au total, on compte aujourd'hui 18 universités au Québec accueillant quelque 264 000 étudiants à temps plein et à temps partiel en 2005, de tous cycles (CREPUQ, 2006, p. 49)
- le développement d'établissements d'enseignement supérieur francophones fortement majoritaires, étant donné que ce groupe linguistique représente 81 % de la population québécoise en 2001³, aux côtés d'établissements anglophones.
- la mise en place d'un régime d'aide financière aux étudiants des plus avantageux au Canada, la gratuité des droits de scolarité au cégep et le gel des droits de scolarité à l'université, depuis 1994, pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur en faisant en sorte que la condition financière des étudiants ne soit pas un frein à la poursuite des études à l'enseignement supérieur.

Tout cela pour souligner que, dans un passé récent, beaucoup d'efforts ont été consacrés à la construction du réseau d'enseignement supérieur, collégial et universitaire.

L'historique des collaborations internationales, que le Québec a développées est, à

¹ UQAM, UQTR, UQAC, UQAR, UQAH, UQAT, INRS, ENAP, ETS et TELUQ.

² UQTR, UQAC, UQAR, UQATH et UQAT.

³ Patrimoine Canada, *Langues officielles*, Recensement 2001, document consulté sur la toile http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/pubs/census2001/4_f.cfm (5 février 2007).

l'image de son réseau d'enseignement supérieur, relativement jeune, exception faite des collaborations internationales en recherche des plus anciennes universités québécoises.

J'en arrive aux enjeux de l'heure en matière d'internationalisation dans le système québécois d'enseignement supérieur. J'attire votre attention sur deux enjeux particuliers.

Le fait français au Québec - Le rayonnement du Québec dans les pays de la francophonie fait partie intégrante des objectifs d'internationalisation des universités québécoises, des cégeps et de la récente politique internationale du Québec⁴. Cet enjeu se reflète, par exemple, dans les projets de coopération qui, historiquement, unissent la France et le Québec, dans les alliances conclues par les cégeps et les universités francophones à l'étranger et dans l'origine des étudiants internationaux accueillis au Québec. Alors que l'anglais est la langue d'usage de l'internationalisation, les universités québécoises francophones ont fort à faire pour maintenir bien vivante la diffusion scientifique en français, pour parfaire les compétences langagières des étudiants francophones, à la fois dans leur langue maternelle, mais aussi en anglais ou dans une tierce langue.

Un réseau d'enseignement supérieur fondé sur des établissements francophones et anglophones - On l'aura compris, le système d'enseignement supérieur québécois, par ses établissements francophones, rencontre des défis de taille dans le développement de ses collaborations internationales avec l'étranger. Les établissements francophones offrent néanmoins une particularité des plus intéressantes au sein de l'Amérique et une occasion d'enrichissement de la formation des étudiants des autres pays d'Amérique. De leur côté, les établissements anglophones jouent un rôle important dans l'accueil des étudiants internationaux. Traditionnellement, les universités anglophones ont largement contribué à l'accueil des étudiants internationaux dans l'ensemble des universités québécoises. Par exemple, en 1970, les universités québécoises anglophones recrutaient 75 % des étudiants internationaux présents dans les universités. En 2003, l'université McGill et Concordia accueillaient à elles seules 44 % de l'ensemble des étudiants internationaux présents dans les universités québécoises, ce qui représente une plus grande proportion que le poids relatif de leurs étudiants parmi l'ensemble de la population étudiante universitaire au Québec. C'est donc dire l'importance de ces deux universités dans l'accueil des étudiants internationaux au Québec.

⁴ Ministère des Relations internationales (2006). *La politique internationale du Québec : La force de l'action concertée*. Québec : MRI, 113 p.

L'internationalisation de l'enseignement supérieur soulève bien d'autres enjeux propres au développement du Québec, dont l'importance de l'immigration pour soutenir le développement de notre population, l'accès des chercheurs québécois aux groupes internationaux de recherche, l'internationalisation des curriculums de formation et la mobilité des étudiants québécois en vue de l'enrichissement de leur formation et l'acquisition de compétences globales, etc. Je m'arrêterai ici pour ce qui est des enjeux.

2- État des lieux des activités internationales dans les cégeps

Au Québec, les cégeps sont engagés dans des activités internationales. Selon une enquête effectuée par Cégep international en 2005, on note que, parmi les activités internationales dans lesquelles les cégeps s'investissent, la mobilité internationale des étudiants, à savoir l'accueil des étudiants internationaux et la mobilité des cégépiens, se situe au premier rang des priorités des activités internationales, suivi par la coopération internationale.

Sur ce plan, je souligne la contribution importante des cégeps en matière de **coopération internationale**, même si cette activité est légèrement en baisse en 2005, par rapport à 2000. Au total, en 2005, les cégeps mènent 115 projets de coopération internationale dans 39 pays. Ils sont présents en Afrique (73 projets), au premier rang, mais aussi en Amérique du Sud et aux Antilles (24). Dans la zone de l'Amérique du Nord, les cégeps sont engagés dans 2 projets avec le Mexique (Cégep international, 2006, p. 24 et 31).

Sur **la mobilité étudiante des cégépiens**, des ententes encadrent les échanges et les séjours de formation des Québécois à l'étranger. Au total, en 2005, les cégeps ont signé 177 ententes de mobilité dans 29 pays. Voici les 4 principaux pays avec qui ces ententes de mobilité étudiante ont été conclues:

Pays	Nombre d'ententes
France	105
Belgique	10
Mexique	8
États-Unis	7

C'est dire la place importante que conserve la France dans les échanges avec le Québec, notamment soutenus par l'OFQJ, et le développement qui reste à faire pour développer les échanges dans la zone de l'Amérique du Nord.

Au bilan, en 2005, 1193 cégépiens ont participé à un séjour de formation à l'étranger, qu'il s'agisse d'une formation académique (n= 193), d'un stage crédité (n= 826) ou non crédité (n= 174). Il s'agit d'une progression par rapport à 2000 où l'on dénombrait 179 cégépiens et cégépiennes dans ces situations de formation. Pour ce qui touche les étudiants internationaux accueillis dans les cégeps, la progression est également d'importance. Leur nombre passe de 242 en 2000 à 973 en 2005 dans les situations de formation décrites précédemment (Cégep international, 2006, p. 15). Au total, selon les estimations de l'enquête, c'est 2041 étudiants internationaux présents dans les cégeps en 2005, si l'on inclut les 1253 résidents permanents⁵ inscrits aux cégeps.

3- Constats et éléments de problématique en ce qui touche les collaborations des universités québécoises au sein de l'Amérique du Nord

Parmi l'ensemble des activités internationales dans lesquelles les universités sont engagées, les collaborations internationales en recherche ainsi que la mobilité étudiante font partie des activités les plus développées. Ces activités se retrouvent d'ailleurs au rang des priorités de développement des activités internationales dans les universités québécoises. Je me limiterai à décrire un portrait de situation de ces deux types d'activité internationale en y situant l'ampleur des collaborations au sein de l'Amérique du Nord.

Accueil des étudiants internationaux dans les universités québécoises

À la session d'automne 2003, les universités québécoises accueillaient quelque 19 200 étudiants internationaux. Comme l'illustrent les données reproduites sur la diapositive, les étudiants internationaux venant des États-Unis occupent la 2^e place en termes de nombre, après la France, alors que ceux venant des autres pays d'Amérique, c.-à-d. l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les Antilles, occupent la 6^e place.

(Insérer Tableau 12, CSE, 2005, p. 48).

Les étudiants états-uniens accueillis au cours de cette session fréquentaient à 94% une université anglophone, alors que les étudiants venant du reste des Amériques se partageaient de manière à peu près égale entre les universités anglophones (47%) et francophones (53%). Pour leur part, les étudiants français optaient à 81 % pour une université francophone. **C'est dire que la langue est un facteur structurant dans la mobilité étudiante.**

⁵ Au niveau universitaire, nous n'avons pas fait le décompte des résidents permanents, étant donné qu'il s'agit de Canadiens et Canadiennes.

Ces données montrent aussi que les universités francophones et anglophones définissent différemment leur réseau de pays partenaires en ce qui touche la mobilité étudiante. Les universités anglophones accueillent ainsi les étudiants des États-Unis, du Proche-Orient et de l'Extrême-Orient, alors que les universités francophones accueillent les étudiants venant de la France et de l'Afrique. Les universités francophones et anglophones accueillent, dans des proportions similaires, les étudiants européens ainsi que ceux venant des autres régions des Amériques (CSE, 2005, p. 48).

Revenons au flux de la mobilité étudiante au sein de l'Amérique du Nord. Alors que **la proximité géographique est un autre facteur structurant des collaborations entre les pays**, comme on peut observer par exemple au sein de l'Union européenne, l'Amérique du Nord fait exception à la règle. Cela semble vrai au Québec, comme je viens de le démontrer. C'est également ce que l'on observe aux États-Unis, principal pays qui accueillent des étudiants internationaux à travers les pays membres de l'OCDE. En 2004, ses étudiants internationaux viennent, par ordre décroissant d'importance, de l'Inde, de la Chine, la Corée et le Japon. Le Canada n'occupe que le 5^e rang quant au nombre d'étudiants internationaux accueillis dans les universités américaines (Open Doors, 2004).

Mobilité des nationaux étudiants québécois

Si le recensement des étudiants internationaux présents dans nos murs fournit des données précises, il est plus difficile d'estimer le nombre d'étudiants nationaux qui se rendent à l'étranger pour y poursuivre des études universitaires. Les estimations de ce phénomène, bien qu'incomplètes, indiquent que, seule une infime minorité d'étudiants venant du Québec, du Canada ou des États-Unis effectuent un séjour de formation à l'étranger durant leurs études.

Au Québec, lorsque l'on recense les étudiants universitaires québécois en courts séjours de formation à l'étranger (programme CREPUQ ou boursiers PBCSE), ils représentent moins de 1% des étudiants inscrits à l'autonome 2003. Toutefois, selon l'estimation de quelques universités québécoises, où les incitatifs à la mobilité sont bien développés, on estime que la proportion d'étudiants diplômés qui ont séjourné à l'étranger à un moment donné de leur parcours scolaire peut s'élever à 10 ou 15 % parmi l'ensemble des diplômés (CSE, 2005, p. 53). La mise sur pied du Programme québécois de bourses de courts séjours de formation à l'extérieur du Québec, le PBCSE, aurait favorisé la mobilité des étudiants dans ces établissements.

Au Canada, on estime entre 1 et 3% la proportion d'étudiants universitaires canadiens qui se rendent à l'étranger pour y recevoir une formation universitaire (Knight, 2000, p. 41; CSE, 2005, p. 52 d'après les données de Statistique Canada 2004).

Aux États-Unis, selon les données qu'il avait été possible de recueillir – vous me confirmerez si cela est bel et bien le cas – selon l'American Council on Education, en 2001, seulement 1% de la population étudiante universitaire aurait effectué un séjour pour études à l'étranger. Mais selon l'enquête menée par Siaya et Hayward, cette année-là, on évalue que la proportion d'étudiants états-uniens en séjour de formation à l'étranger pourrait grimper à 12 % (CSE, 2005, p. 21).

C'est dire que la tradition de mobilité durant les études universitaires est faiblement implantée en Amérique du Nord. On peut faire l'hypothèse que l'absence d'un programme de bourses de mobilité internationale, de l'envergure de celui du programme ERASMUS en Europe, freine la mobilité étudiante. Il y a trop peu de programmes et trop peu de ressources y sont consacrées. Bien que modeste, le PBCSE a contribué favorablement à soutenir la mobilité des étudiants québécois vers l'étranger. Il fait d'ailleurs l'envie des autres provinces canadiennes. Mais il reste que ce programme est limité par les ressources qui y sont consacrées, soit 10 millions \$ par année, ce qui est loin d'être suffisant pour favoriser un élargissement de la mobilité étudiante. Sans compter que le réseau collégial ne bénéficie d'aucun soutien pour encourager la mobilité des étudiants nationaux. Ceux-ci doivent compter sur l'auto-financement ou les campagnes de financement.

Dans ce portrait dressé de la mobilité étudiante, si j'essaie de retracer le pays de destination de nos étudiants québécois, très peu de données sont disponibles. Toutefois, dans le programme de bourses de courts séjours de formation à l'extérieur du Québec (le PBCSE), des 900 participants en 2003, 356 se sont rendus en France durant leur séjour de formation. Au deuxième rang des pays de destination arrivent les États-Unis et la Belgique, ex aequo, avec seulement 64 étudiants. Il est clair que ce portrait limité ne dépeint pas l'ensemble des mouvements des étudiants universitaires québécois.

Collaborations internationales dans les publications scientifiques en Amérique du Nord

Dans l'ensemble, au Canada, les collaborations internationales dans la publication d'articles scientifiques⁶ sont en hausse. En sciences naturelles et génie (SNG), la

⁶ Notons que les universitaires comptent pour une très large part des auteurs scientifiques dont il est ici question, soit 80% en SNG (Godin, Doré, Larivière, 2002) et 94% en SSH.

proportion d'articles publiés en collaboration internationale passe de 15% à 42% de 1980 à 2002. En sciences sociales (SS), la progression observée à ce chapitre est de 11% à 25 %, dans le même laps de temps. Selon l'étude effectuée par Larivière, Lebel et Lemelin (2004), en 2002, dans les sciences sociales, 52 p. 100 des articles publiés par des chercheurs canadiens en collaboration internationale l'ont été avec des chercheurs américains.

Les chercheurs venant des États-Unis sont les principaux collaborateurs des chercheurs canadiens dans les publications scientifiques. Ainsi, dans les SNG, les États-Unis sont, et de loin, les premiers collaborateurs des chercheurs canadiens (dans 52% des cas de 1998 à 2002), suivis du Royaume-Uni (10,7%), de la France (9,3%) et de l'Allemagne. Il en va de même dans les sciences humaines et sociales (SSH), où les chercheurs américains ont contribué à 65 p. 100 des articles corédigés en collaboration internationale engageant des chercheurs canadiens (Larivière, Lebel et Lemelin, 2004, p. 21). Ils sont, là aussi et de loin, les principaux collaborateurs des chercheurs canadiens. Dans les SSH, Larivière, Lebel et Lemelin (2004, p. 16-17) notent que plus le volume de publications d'un pays est élevé, plus les collaborations se feront à l'intérieur des frontières. C'est ainsi que les États-Unis enregistrent le plus faible taux de collaboration internationale en SSH de 1980 à 2002 parmi un ensemble de pays. [Insérer un tableau]

Selon ces auteurs, les collaborations interprovinciales au sein du Canada sont restées marginales, tant dans le domaine des sciences sociales que dans celui des sciences naturelles. Elles sont négligeables en sciences humaines où seulement 1 p. 100 de toutes les publications ont été rédigées par des auteurs de deux provinces ou plus.

4- **Les recommandations du CSE**

Je terminerai cette présentation en attirant votre attention sur trois recommandations d'importance pour accroître les collaborations au sein des pays d'Amérique du Nord. Si vous désirez connaître l'ensemble des recommandations formulées par le Conseil, veuillez consulter l'abrégé de l'avis. Des copies sont disponibles.

La première recommandation est, sans contredit, l'importance d'un programme de bourses pour favoriser la mobilité étudiante, un programme de l'envergure de celui d'ERASMUS en Europe. On l'a vu, même avec des progrès importants en terme de mobilité, il reste que seule une infime minorité d'étudiants à l'enseignement supérieur effectuent un séjour de formation à l'étranger. Le Québec a fait un premier pas, avec son Programme de bourses de courts séjours à l'extérieur du Québec (PBCSE), pour inciter la mobilité étudiante. Il y consacre quelque 10 millions de dollars par an à l'enseignement

universitaire. Rien n'est encore fait au niveau collégial. Ce programme, malgré ses retombées positives, reste cependant limité et doit être bonifié. À quand la mise en place d'un programme nord-américain de bourses d'études favorisant la mobilité étudiante ?

La deuxième recommandation, formulée par le Conseil à l'État, a été de mieux soutenir les professeurs universitaires afin qu'ils accèdent aux groupes internationaux de recherche. On l'a vu, les collaborations internationales dans les publications scientifiques sont bien développées avec les chercheurs américains, et cela tant dans les SNG que les SSH. Qu'en est-il des collaborations en matière de production scientifique ? Au Québec et au Canada, des lacunes sont présentes dans le financement d'appariement permettant aux chercheurs d'ici de joindre les rangs de groupes internationaux de recherche.

Enfin, dans les travaux du Conseil qui ont porté sur le portrait des activités universitaires et ceux de Cégep international, on voit l'importance de développer les collaborations internationales au sein de l'Amérique, dont au Canada. Il s'agit là, d'ailleurs, d'une priorité des universités que le Conseil, par ses recommandations, a jugé bon de soutenir.

Conclusion

Le développement des activités internationales des établissements d'enseignement supérieur et les politiques publiques qui encadrent un tel développement doivent s'établir sur un **principe de réciprocité**. Pour le Conseil, cela signifie d'abord que les collaborations internationales doivent profiter à l'ensemble des partenaires. Aussi, selon ce principe, chaque pays apporte une contribution qui lui est propre en fonction de ses traits caractéristiques et de ses ressources. C'est pourquoi les collaborations internationales à l'enseignement supérieur doivent se développer de manière ouverte, c'est-à-dire en considérant l'ensemble des activités internationales qui font l'objet d'échanges entre les pays, et non se cantonner dans un cadre étroit qui se définirait par « un prêt pour un rendu » dans une activité internationale donnée. Par exemple, alors que le Québec peut contribuer à la formation supérieure des étudiants internationaux, il compte également sur l'apport des autres pays dans l'enrichissement de la formation de ses étudiants (internationalisation du curriculum, acquisition d'une langue seconde ou tierce) et pour contribuer au développement de la recherche dans des créneaux qui dépassent largement les ressources des pays. Je vous remercie de votre attention.

Nicole Boutin et France Picard
Conseil supérieur de l'éducation - 7 février 2007